

Sujet : [INTERNET] Arbres de l'avenue Bollée : Demande de Prolongation de l'Enquête Publique

De : Alexia Georgeac

Pour : pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Date : 02/04/2024 17:12

Monsieur le préfet,

Le projet des « chronolignes » dans son ensemble mais principalement celui prévu pour l'avenue Bollée n'apparaît pas assez abouti et doit être réexaminé. Nous demandons donc une prolongation de l'enquête ainsi qu'un moratoire pour laisser le temps d'effectuer des études plus pertinentes sur :

- **la réelle santé et la longévité des arbres de l'avenue Bollée (et autres prévus à l'abattage),**
- **sur les alternatives à l'abattage des arbres,**
- **sur l'évolution attendue du trafic routier et notamment sur le report des automobilistes vers le bus ou le vélo,**
- **la réduction des émissions de CO2,**
- **la cohérence avec le plan climat du pays du Mans et la stratégie bas carbone de l'état.**

La concertation a été insuffisante en quantité en durée et en qualité. Un tel projet demande une participation citoyenne d'envergure pour entraîner l'adhésion de chacun à ce nouveau plan de mobilité, et aux travaux qu'ils vont engendrer.

- En effet, l'importance du nombre de signataires de la pétition en ligne (7928 signatures : plus de 2700 au Mans et 4700 en Sarthe), nous alerte sur la qualité de la concertation qui a été conduite. (Référence de la pétition : <https://agir.greenvoice.fr/petitions/sauvegardons-les-200-arbres-de-l-avenue-bollee-au-mans>)

- Le nombre de participants aux ateliers de concertation proposés par la métropole a été assez faible, et n'a pas toujours permis de répondre aux interrogations de riverains avec des situations particulières comme celles du handicap notamment.

- Les réunions publiques organisées ont pris la forme de sources d'informations plus que de concertation. En particulier, celle à laquelle nous avons participé en juin 2023.

- Considérant encore l'importance du projet (99 M €uros), il nous semble nécessaire de prolonger l'enquête publique d'au moins de 1 mois.

- Les documents du projet sur le site sont peu lisibles notamment les légendes. Il est donc difficile de prendre connaissance du projet de manière concrète.

Santé et longévité des arbres

-La ville affirme que les arbres actuels sont en mauvaise santé et que leur longévité n'excéderait pas 10 ans. L'étude actuelle a été faite par les services de la mairie qui sont donc « juge et partie ». Une expertise indépendante est nécessaire

-La ville n'a pas communiqué les rapports d'expertises à l'association PEM (Patrimoine et Environnement Menacé) qui les a demandés par courrier recommandé (la présidente de PEM tient à votre disposition ces demandes : michele.miant@laposte.net)

-Deux professionnels élagueurs consultés par le collectif d'associations et de riverain (Le « 200 arbres de l'avenue Bollée ») ont examiné les arbres et affirmé que la grande majorité d'entre eux étaient sains et vigoureux malgré les blessures causées par les chocs des voitures.

- Une étude avec des garanties d'indépendance sur la santé et la longévité des arbres pourrait donc être menée pour plus d'objectivité.

La replantation des arbres

-Pendant 20 à 25 ans les nouveaux arbres qu'il est prévu de replanter ne seront pas assez grands pour jouer leur rôle : filtrer les polluants et rafraîchir l'atmosphère lors des canicules et donc éviter les îlots de chaleur.

-Selon Francis Hallé, grand spécialiste des arbres, docteur en botanique et biologique, ancien professeur de l'université de Montpellier, va dans ce sens dans son petit livre *"Du bon usage des arbres - Un plaidoyer à l'attention des élus et des énarques"* : • Un vieil arbre ne se remplace pas : les plantations prévues en remplacement des arbres abattus ne seront équivalentes que dans 25 ans.

-Il n'est pas certain que les arbres de 10 ou 12 ans réussissent à s'implanter.

-Il est donc nécessaire d'étudier de manière approfondie l'intérêt de garder les arbres actuels et les aménagements permettant de le faire. Or cela n'a pas été fait de l'avis de la MRAE.

Le projet ne fait pas le lien avec le plan de circulation

- Un plan de circulation global cohérent et détaillé est la clef de voûte de l'organisation de la mobilité dans une ville.

- Pour répondre aux besoins des personnes, et des entreprises, pour atteindre les objectifs de la stratégie nationale « bas carbone », il est indispensable que le projet fasse le lien avec le plan de circulation. Ce n'est pas fait dans les documents qui nous sont soumis.

- Pour atteindre les objectifs de décarbonation, les pistes cyclables sécurisées et les bus sont nécessaires et importants, mais insuffisants pour un report modal de la voiture vers le vélo qui ne reste pas marginal. Pour cela, il est nécessaire que la ville régule l'usage de la voiture dans l'ensemble de la ville avec un plan de circulation adapté. Ce lien n'est pas fait dans la présentation du projet.

- Le projet actuel conserve deux voies pour les voitures : une pour l'aller, une pour le retour, ce qui entraîne la nécessité de couper les arbres. C'est aussi pour cette raison que la décarbonation restera marginale puisque l'offre de circulation automobile est maintenue à l'identique.

Les pistes alternatives pour préserver les arbres n'ont pas été étudiées

- Les pistes pourraient être : une voie unique pour les autos et la suppression des places de stationnement pérennes en surface pour les automobiles, une piste cyclable bi directionnelle d'un côté de l'avenue et les places de stationnement de l'autre pour des usages ciblés et les riverains.

Concernant les GES, le projet ne fait pas de référence au plan climat, ni à des études sur la modification de la circulation routière

- L'étude d'impact du projet évalue la diminution des GES à 12 % alors que la SNBC pour les transports préconise 32 % pour les transports

- Le projet ne fait pas de référence au plan climat du pays du Mans. Est-il donc cohérent de ce point de vue ?

- La méthode utilisée pour estimer la baisse des GES dans le projet actuel n'est pas détaillée ni présentée notamment en ce qui concerne le flux de circulation routière ? Quelle est la méthode utilisée ?

- L'impact carbone étudié est limité à l'avenue Bollée alors que le projet peut avoir un impact sur l'ensemble de la circulation.

Soyez assuré, monsieur le Préfet de nos salutations respectueuses,

Alexia Georgeac

Quelques références à l'appui de nos propos :

- **La MRAE** a étudié l'étude d'impact environnementale du projet. Ces remarques permettent de soulever plusieurs questions (mission régionale d'autorité environnementale).
[pdl-2023-7275_projet_chronolignes__le_mans_metropole_72_2023appdl100.pdf](#)
- **Réduction de la circulation routière** : Selon le rapport Transport de Greenpeace : Réduire l'utilisation des véhicules privés de 62 % à 42 % des transports dans les grandes zones urbaines urbaines d'ici 2040 est nécessaire. https://cdn.greenpeace.fr/site/uploads/2020/09/rapport_transport_roadmap_GPfrance.pdf
- Rapport du WWF : https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2018-07/20180704_Etude-defi-climatique-villes.pdf
- Fiche transport SNBC (Stratégie nationale bas carbone) : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Fiche%20SNBC%20Transports_0.pdf